Assemblée générale le Lundi 8 décembre à 20H 15 salle Police municipale d'Aime

Vivre en Tarentaise

Association agréée pour la protection de la nature

Rapport d'activités 2025

VIVRE EN TARENTAISE - BILAN FINANCIER 2025

RECETTES	
Adhésions	2338.00
Contribution action citoyenne pour la Léchère	700.00
Remboursements divers	84.49
Subventions COVA	500.00
Indemnités de justice	1400.00
Intérêt livret A	70.73
TOTAL	**5093.22**

DEPENSES	
Cotisations ou dons à d'autres associations (1)	1270.00
Abonnement Bouygues	168.87
Abonnement Libellium	398.4
Photocopies et Impressions	349.38
Achats timbres + courriers recommandés	432.91
Achat sonde ozone	2034.00
Frais compte postal +tenue de compte	211.10
Déplacements	362.10
Assurances MAIF	368.99
Achats divers + journaux + consommables	321.15
Frais de suivi dossier juridique	30.00
TOTAL	**5946.90**

Soit un déficit de *853.68*

Report de l'année 2024 ***10014.55***

SOLDE de l'année 2025 en date du 27 octobre 2025 : 10014.55 – 853.68 **9160.87**

Etat des comptes 27/10 **CCP : 6732.58 Livret A : 2428.29** **9160.87**

126 adhérents à jour de leur cotisation dont 4 associations en 2023 (15€/ pers ou 25/ couple, 5 petits revenus)

Composition du bureau 2025: Président : Alain Machet. (Landry)

Vice-présidents : Bernard André (Moutiers) et André Fourmaintraux (Salins)

Trésorières : Martine Chollet et Catherine Touvier (Macôt et Landry) Secrétaire : Jean Kerrien (Bozel)

Le mot du président :

L'année 2025 a été marquée par le problème de plus en plus général de la gestion des déchets de chantier. Chacun connait dans les environs de son domicile des zones ou l'on débarque de la terre ou bien des gravats ou encore un secteur où l'on concasse des déchets de démolition. Certains constructeurs obtiennent l'accord d'agriculteurs pour étaler de la terre en quantité importante sur leurs prés et parfois permettre l'augmentation des surfaces de fauche ou de pâturage. Pourquoi pas si un état initial de l'environnement « sollicité » est réalisé et si un permis de terrassement est délivré. Mais ce n'est pas toujours le cas. Plusieurs exploitations de concassage ont fait l'objet de régularisations administratives récemment : la zone de Viclaire à Sainte Foy Tarentaise et la Ballastière de Bellentre également. Une autre a fait l'objet d'une mise en demeure de régularisation par la préfecture à la Plagne. D'autres attendent encore…Il semble que l'APTV ait embauché une personne pour travailler sur ce sujet. En station, compte tenu du prix du m² constructible, il est courant de créer deux ou trois sous-sols. Cela entraine évidemment des volumes considérables de « terre » à évacuer. Mais où ??

Vivre en Tarentaise reste préoccupée par la protection de nos sites naturels. Vous trouverez plus bas les traces de nos interventions. Une nouvelle intéressante est venue marquer cette année : l'annonce par la ministre de l'environnement de la mise en protection forte des dernières zones glaciaires ou secteurs libérés par le retrait des glaciers. La Tarentaise a la chance d'avoir sur son territoire de nombreux glaciers qui pourraient bénéficier de cette mesure. Mais cette bonne intention reste vague pour le moment et devra être précisée, puis mise en œuvre sur le terrain. Il nous semble que le classement de site pourrait convenir pour assurer la non dégradation de ces secteurs encore en glace ou libérés par le retrait évident de nos glaciers. Un suivi scientifique de la reprise de la vie dans ces espaces devra être mis en place si on trouve les moyens financiers pour cela…

Projets Alimentaires Territoriaux : pourquoi pas en Tarentaise ?

Ce type de contrat est proposé par le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire et peut concerner de nombreux aspects : alimentation saine, circuits courts, diversification agricole, biodiversité, pratiques agroécologiques, alimentation des cantines scolaires, etc.

Il est clair que l'autonomie alimentaire de la Tarentaise paraît hors de portée même en développant autant que possible le maraîchage, mais parallèlement les réflexions menées par certaines stations de ski ont montré que la nourriture des touristes était parfois le deuxième poste d'émissions directes ou indirectes de CO_2. Nous disposons malgré tout de quelques marges foncières permettant de développer la culture de légumes et de fruits rouges. Les quelques individus qui produisent des légumes, des plantes aromatiques, des pommes, du vin, de la bière, des alcools, des confitures, du miel mériteraient notre soutien et notre attention afin que les expériences menées ne le soient pas en vain.

Nos vergers autrefois florissants devraient être rénovés et remis en état. Les associations qui tentent de préserver les vergers ou les vignes sont méritantes mais animées par des personnes âgées qui gagneraient à être mieux soutenues. Il est clair que la maîtrise foncière des anciens vergers ou vignobles est un enjeu important et délicat afin de pouvoir en remettre une partie en état. Les connaissances accumulées par les croqueurs de pommes ou l'association Vignes de Tarentaise sont précieuses. Par exemple un inventaire mené il y a bien des années avait mis en évidence l'existence d'une centaine de variétés de poires en Tarentaise..

La filière viande peine à pénétrer le marché local… Les cantines des établissements scolaires ou des EHPAD pourraient davantage utiliser certaines de nos productions mais les appels d'offres obligatoires constituent un frein... Nos restaurants pourraient également soutenir et proposer davantage de produits locaux.

Les exploitations bovines sont bien sûr très largement dominantes dans le paysage agricole de notre vallée. Celles qui ont connu l'avènement du Beaufort semblent s'orienter progressivement vers des

« GAEC » permettant l'inclusion de nouveaux jeunes. Mais la valeur élevée de ces entreprises peut être en même temps un frein à l'installation. La filière connaît malgré tout des faiblesses : l'autonomie fourragère est souvent respectée de justesse, la gestion des lactosérums en alpage reste à améliorer… L'impact paysager de quelques exploitations est largement perfectible…

Notre vallée dispose également d'un contrat local de santé comportant différents axes dont un consacré au thème santé-environnement. L'alimentation en fait partie !

La biodiversité en Tarentaise est sans doute encore très riche, mais le plus souvent on pense aux plantes présentes dans les alpages et aux réserves naturelles. La diversité des milieux en fond de vallée mérite également notre attention. Nul doute que la variété des productions présentes apporte une large contribution à celle-ci.

Ce bref article oublie sans doute plusieurs aspects du sujet, mais nous nous permettons d'attirer votre attention sur cette possibilité de conforter nos productions locales, de veiller à leur diversité, de mieux nourrir nos habitants, de soutenir l'économie locale et la biodiversité. A titre d'exemple, la Communauté d'Agglomération Arlysère porte l'animation d'un Projet Alimentaire Territorial depuis 2021, ce qui a permis la mise en place de plusieurs actions concrètes en faveur d'une agriculture et d'une alimentation locale et de qualité (lien vers leur site : https://www.arlysere.fr/economie/agriculture/pat-projet-alimentaire-territorial/).

Si ce message vous a intéressé, nous vous proposons le lien suivant qui vous permettra d'en savoir davantage sur les « PAT » (Projet Alimentaires Territoriaux) :

https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial.

La sablière de Bellentre et ses alentours

Une procédure administrative s'est déroulée récemment au sujet de la carrière Bouzon située en rive droite de l'Isère sur l'ex commune de Bellentre. Ce site fonctionne depuis de nombreuses années en prenant des matériaux dans l'Isère pour produire du sable par concassage. Il semble également broyer des déchets de démolition depuis quelques années. Cela ne nous pose pas de problème particulier à condition que ces matériaux soient réemployés et non stockés définitivement sur le site. Il faudra y veiller car de trop nombreux exemples de broyage sans réemploi réel peuvent être observés au sein de la COVA : par exemple celui situé en bordure de la RN 90 à la sortie avale d'Aime ou bien celui situé dans une épingle à cheveu de la route conduisant à la Plagne qui pousse comme un terril depuis bien trop longtemps et dans des conditions légales qui nous interpellent. Nous espérons pouvoir compter sur l'attention des élus et de l'administration à ce sujet.

Par ailleurs le site pourrait être masqué au moins partiellement en plantant autour un rideau d'arbres et cela améliorerait sensiblement l'aspect extérieur de l'exploitation.

Enfin quand on se promène depuis l'entrée de la sablière vers le pont de Landry le marcheur est confronté à plusieurs zones de dépôts sauvages avec souvent des déchets divers et variés. Il semble qu'il serait temps de restaurer ce vaste espace et de le nettoyer des dépôts accumulés là depuis des décennies.

La sablière toute proche dispose du matériel nécessaire et serait sans doute à même d'effectuer ces travaux rapidement. L'espace ainsi réhabilité pourrait être pâturé de nouveau ou même fauché car pratiquement plat. Vous savez peut-être qu'en amont de ce secteur des castors ont été observés à plusieurs reprises par des gardes du parc de la Vanoise. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle pour notre environnement, mais il serait bon que ce dernier reste dépourvu de ces dépôts suspects et éventuellement polluants.

Le maire délégué de Bellentre nous a contacté suite à ce courrier pour nous confirmer que l'exploitant ne prélève plus rien dans l'Isère, mais recycle des matériaux de démolition qui à priori sont réutilisés. L'espace situé en amont va être réhabilité en faisant évacuer tous les dépôts accumulés là depuis des décennies. Il sera confié à un exploitant agricole. La plantation d'arbres autour du site de concassage est étudiée, mais cela demande du temps et de l'argent…A suivre

Stockage de déchets du bâtiment à la Plagne-Tarentaise.

(situé à l'extérieur du virage numéro 18 (lieu dit le Château) de la route montant à la Plagne).

Depuis des années plusieurs personnes nous ont interrogés sur la légalité de ce site situé en forêt donc probablement en zone naturelle. D'après le courrier rédigé par une élue de la commune, il semble que les terrains concernés appartiennent à l'ex commune de Macôt dont le Maire est aussi Président de la société exploitant le site.

Cette situation nous interpelle car depuis un an nous avons assisté à la fois à la légalisation d'un site de ce type à Sainte-Foy Tarentaise, mais aussi à un procès au cours duquel la société Bruno-TP a été condamnée pour ses « débordements » et contrainte à diverses mesures compensatoires. Ensuite sur l'ex commune de Bellentre, membre de la Plagne-Tarentaise, une enquête publique a été menée pour légaliser et encadrer un site de stockage et de recyclage de déchets du bâtiment. Il existe d'autres sites de concassage dans la vallée (plus ou moins temporaires) et nous nous interrogeons sur l'utilisation effective du béton broyé par les entreprises tarines. Il y a quelques années la carrière de Villette (Aime) a vu sa durée de vie prolongée de plusieurs dizaines d'années pour pourvoir aux besoins de sable des entreprises du BTP de Savoie… Un plan départemental de gestion des déchets du bâtiment prévoyait la réutilisation de ces déchets... Nous aimerions savoir quel pourcentage de ces déchets est effectivement utilisé car dans l'exemple du site de la route de la Plagne on ne peut que constater l'augmentation de la hauteur des « terrils ». Certains arbres ont disparu noyés dans ces matériaux…(Voir PJ2)

Parallèlement un arrêté préfectoral vient de réautoriser l'exploitation de la carrière de sable de la Plagne et la transformer en partie en site de stockage de déchets inertes. Est-ce que le transfert des déchets stockés au virage 18 est envisagé vers la carrière de sable ? C'est une question qu'il nous parait légitime de poser.

En conclusion nous nous permettons de suggérer qu'un inventaire des sites de stockage et de concassage soit effectué en Tarentaise et que l'on vérifie la légalité des pratiques observées ainsi que leur impact paysager et environnemental.

La 6000D en quad ?

Le jeudi 31 aout nous avons assisté avec plaisir à un concert dans le cadre des jeudis d'Aime qui proposait le Groupe Pli Pili. Comme souvent tout le public a passé une bonne soirée dans le théâtre de verdure. En plus des chanteurs il était difficile, en cette veille de la 6000D 2025, d'échapper à l'écran géant qui passait en boucle des images caractéristiques de la Station de la Plagne. Nous avons regretté comme d'autres personnes que le film présenté sur cet écran se termine par une promotion d'engins dérivés de quads divers et variés. Aussi, nous nous étonnons que dans le même film on mette en avant le caractère sportif de cette épreuve de haut niveau rassemblant de nombreuses personnes et qu'en conclusion on fasse la promotion d'engins qui peuvent certes être utiles au monde agricole, mais qui sont extrêmement bruyants et dégradent trop souvent le caractère de nos montagnes. Nous tenons également à signaler pour information que la dernière scène dans laquelle on montre un de ces engins en pleine accélération dans un pré constitue

de fait une « représentation de véhicule en situation d'infraction » prévue par le code de l'Environnement. Cela pourrait donc entrainer une condamnation.

Nous espérons donc que cette situation paradoxale n'aura pas l'occasion de se reproduire.

Classement du massif de la Lauzière.

Madame la Préfète, France Nature Environnement Savoie (FNE 73), Vivre En Tarentaise (VET), Vivre et Agir en Maurienne (VAM), Mountain Wilderness (MW) et la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (FFCAM) sont cinq associations reconnues d'utilité publique et agréées protection de l'environnement. Nous vous écrivons pour vous faire part de notre volonté commune d'étudier à nouveau le projet de classement au titre de la loi du 2 Mai 1930 du site du massif de la Lauzière qui nous tient particulièrement à coeur.

Historique du projet

En 1997, un glissement de terrain très important condamne la liaison routière entre Doucy et Celliers. Dans ce dernier village un groupe important d'habitants travaille à la station de ski de Valmorel et se trouve donc dans l'impossibilité de poursuivre leur activité salariée, et l'activité touristique hivernale de la commune est largement compromise.

En 2004, la solution d'une télécabine reliant le village de Celliers au domaine skiable de Valmorel est envisagée. Le maire délégué de Celliers (Paul Guillard, encore en place aujourd'hui), des représentants du Club Alpin Français et de Vivre en Tarentaise se rencontrent à plusieurs reprises pour échanger sur ce dossier. Le projet de remontée mécanique suscite de nombreuses réserves de la part des associations environnementales qui craignent une extension ultérieure sur l'autre rive de l'Eau Rousse, en amont de la route du Col de la Madeleine. Un compromis est alors trouvé entre les élus et les représentants des associations : un classement au titre des sites viendra préserver le massif de la Lauzière de toute détérioration paysagère et les associations ne s'opposeront pas à la mise en place de la liaison téléportée.

En 2006, la commission UTN du Comité de Massif des Alpes autorise la construction et prend note de la bonne volonté des élus en faveur du classement de site en tant que mesure compensatoire. « *L'intérêt de l'Etat pour la protection du massif de la Lauzière dont le classement est proposé par la Communauté de communes des vallées d'Aigueblanche et le SIVOM de la Lauzière* » est inscrit noir sur blanc dans l'arrêté UTN du 11 Juillet 2006. Confiants dans la parole donnée les associations ne contestent pas cet arrêté UTN devant les tribunaux. La télécabine de Celliers est construite en 2008.

E**n 2009**, une étude préalable au classement est réalisée par la DREAL Rhône-Alpes pour le SIVOM de la Lauzière. Elle met en avant « *un espace montagnard préservé* » ; « *un grand paysage de Savoie* » et « *un milieu naturel remarquable* ». Voici sa conclusion :

« *Prolongement consensuel de la construction d'une infrastructure lourde de développement touristique, le classement de site envisagé sur le massif de la Lauzière vient conforter une renommée bien établie : celle d'un site* […], *malgré tout, resté en marge des transformations qui ont affectée, durant les décennies passées, la plupart des massifs montagneux des Alpes du Nord*. »

Là encore, dans le but d'avoir « *un ensemble géographique et paysager plus cohérent* », c'est l'ensemble du massif, couvrant aussi bien le versant tarin que le versant mauriennais qui est considéré pour la mise en place de cette protection.

Quelques mois avant la publication de cette étude, la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) des Alpes du Nord consacrait son annexe 1 aux « *Paysages et ensembles bâtis les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard insuffisamment protégés* ». Le massif de la Lauzière y était inscrit parmi les « *éléments du paysage naturel soumis à un objectif de protection renforcée du paysage* ».

Une opposition fluctuante

En 2009, la commune de Bonneval Tarentaise s'oppose à ce projet de classement. Cette collectivité paralyse alors de fait le projet de protection envisagé. La procédure est relancée en 2016 à l'initiative de la DREAL et de l'Inspectrice des Sites Mme Suire, en copie de ce courrier. Les services de l'Etat ouvrent à nouveau le dossier et reprennent la concertation avec les collectivités en 2023. Il apparait que les collectivités de Maurienne (communes de Saint-François-Longchamps, Epierre, Argentine, La Chapelle) seraient favorables au classement alors que la commune de La Léchère (qui depuis a intégré Bonneval-Tarentaise pa parmi ses communes déléguées) et la Communauté de communes de la vallée d'Aigueblanche (CCVA) s'y opposent en avançant le risque de sur fréquentation du massif qui découlerait de son classement. Cet argument nous

semble particulièrement fallacieux, car d'une part la protection du site offre à la collectivité des moyens de mieux gérer cette fréquentation, et d'autre part cette collectivité est lauréate du programme européen « Espaces Valléens » dont l'un des objectifs est de développer le tourisme estival.

Un nouveau contexte

Le jeudi 20 mars 2025, Madame la Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche a réaffirmé – en présence de votre prédécesseur François Ravier – la volonté du gouvernement et du chef de l'Etat de placer l'ensemble des glaciers et des espaces post-glaciaires de notre pays sous « protection forte ». Il se trouve que le massif de la Lauzière abrite de nombreux espaces post-glaciaires, et que tous les montagnards fréquentant le massif connaissent le glacier de Celliers qui agonise.
Vous avez d'ailleurs dû être destinataire de plusieurs documents officiels allant dans ce sens. Le 18 février dernier, la circulaire ayant pour objet la « *mise en oeuvre de l'action 11 de la Stratégie nationale de la biodiversité « Territoires et biodiversité postglaciaires »* » vous invitait notamment à réaliser le « *lancement des concertations locales pour cette protection* ». Dès 2019, le préfet de Savoie avait été destinataire de l'instruction du Gouvernement relative à l'actualisation de la liste indicative des sites majeurs restant à classer au titre des sites, dont le massif de la Lauzière fait évidemment partie.

Dans ce contexte, il nous semble qu'il est grand temps que les termes du compromis trouvé en 2005/2006 soient respectés par les collectivités. La situation a évolué et les responsables des domaines skiables comme les élus locaux rencontrent plus fréquemment les associations pour évoquer des projets d'aménagement, mais aussi l'avenir du tourisme en montagne et de leurs territoires. Aussi nous voulons croire que les services de l'Etat feront preuve de persuasion vis-à-vis des élus réticents en rappelant la bonne volonté du milieu associatif lors de l'UTN du 11 Juillet 2006.

Nous vous souhaitons la bienvenue en Savoie et nous espérons que vous aurez à coeur de prendre en considération les sujets environnementaux qui nous préoccupent. Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Dans l'espérance d'une réponse positive quant à notre demande pour le massif de la Lauzière, nous vous adressons, Madame la Préfète, nos sincères salutations.

Protection du Dôme de Vaugellaz (Les Chapelles)

Madame la Préfète, il y a quatre ans environ une rencontre avait lieu en Sous-Préfecture d'Albertville entre le Sous-Préfet, le Maire des Chapelles, le député Vincent Rolland et le directeur de Mountain Wilderness pour envisager un moyen de protéger le Dôme de Vaugellaz.

Cette montagne arrondie est depuis le moyen âge le siège d'une activité agricole soutenue qui au cours des temps a entrainé la construction d'un grand nombre de chalets qui pour la plupart sont désormais desservis par des pistes d'alpage ou leurs dérivations. On y trouve des zones humides intéressantes répertoriées lors du dernier contrat de bassin versant. Différentes parcelles sont gérées dans le cadre de Natura 2000 pour leur richesse botanique. L'avifaune comprend plusieurs espèces protégées.

Ce vaste espace est parcouru été comme hiver par différents publics : exploitants agricoles, chasseurs, ramasseurs de champignons et de myrtilles, amateurs de sports motorisés, randonneurs à pied, en ski ou en raquettes, propriétaires de chalets. Parfois locataires de chalets en particulier celui du secteur dénommé Vaugellaz…

Nous avons été destinataires du document stratégique envisageant la protection de différents sites en Savoie et de la concertation en cours avec les collectivités.

Depuis de nombreuses années, les associations dénoncent la circulation hivernale d'une chenillette qui dame la piste pastorale principale provenant des Chapelles sur une douzaine de kilomètres. Elle permet à l'exploitant d'un chalet sur le site de Vaugellaz de le louer avec différentes prestations…Ce damage entraine la circulation de plusieurs motoneiges …L'année passée deux chenillettes étaient stationnées au bord de

cette piste sans la moindre immatriculation évidemment. Idem pour les motoneiges. Il faut savoir que le dôme de Vaugellaz est très fréquenté en hiver par les randonneurs. Le site est devenu un stade d'entrainement pour ceux qui s'adonnent à la compétition de ski alpinisme.

Durant l'été le loueur de quads de Bourg saint Maurice organise des sorties groupées de quads sur le réseau de routes agricoles du dôme (plusieurs milliers de personnes transportées). Cela nuit évidemment à la quiétude de cet espace remarquable et dégrade évidemment son caractère.

Les personnes propriétaires de chalets sont attachées au « droit » de se rendre dans leur propriété en voiture. Il n'est pas impossible qu'elles soient manipulées par ceux qui tirent un revenu des loisirs motorisés. Les différents élus (La Plagne Tarentaise, Les Chapelles et Bourg Saint Maurice) se doivent donc d'arbitrer entre des intérêts divergents et sous la pression de leurs électeurs. Nous aimerions qu'ils le fassent dans l'intérêt de la tranquillité du site, des exploitants agricoles et des randonneurs.

Nos associations plaident donc pour un arrêté préfectoral interdisant la circulation motorisée au-dessus d'une certaine altitude ou bien au-delà de points précis permettant le stationnement entre 1500 et 1600m d'altitude. Les ayants droits conserveraient leurs « privilèges ». Nous serions favorables à ce que la desserte des chalets soit limitée à un véhicule par famille et dans des créneaux horaires précis de façon à limiter les nuisances sonores.

Il nous parait important de veiller également au maintien des zones humides sur un dôme qui manque d'eau du fait du changement climatique, mais aussi du nombre de plus en plus important d'usagers des chalets.

L'immatriculation des engins circulant l'hiver serait un moyen de contrôler les propriétaires des engins.

Madame la Préfète, les associations restent évidemment à votre disposition pour tout échange sur ce sujet.

Projet d'arrêté de protection de la Cembraie de la Plagne

Depuis des années plusieurs associations tentent de faire protéger ce qui reste de la Cembraie de la Plagne située au milieu d'un domaine skiable qui l'un des plus fréquentés de la planète. Nos actions ont permis de faire retenir ce lieu parmi une liste de milieux particuliers à protéger en Savoie. L'année passée une stagiaire étudiante a consacré une partie de son travail à inventorier les documents intéressant sur cette forêt. Plusieurs visites sur le terrain ont eu lieu et nous y avons contribué. Depuis d'autres réunions se sont tenues avec des élus et des responsables du domaine skiable. Un projet d'arrêté de protection a été soumis à l'ensemble des acteurs… Ci-dessous notre réaction :

Madame la Préfète, nous avons pris connaissance du projet d'arrêté de protection de la Cembraie de la Plagne. Nous sommes satisfaits des différents articles envisagés à la première lecture. Comme évoqué lors de notre visite de terrain au mois d'août, nous nous permettons d'insister sur l'importance de limiter le niveau sonore au sein de la Cembraie. Le maintien de cette forêt sur gypse est lié en grande partie à la présence d'un oiseau : le casse noix moucheté. La grande valeur écologique du site tient à cette symbiose entre les arbres et la présence d'un type d'oiseau. Il est bien évident que les activités très bruyantes nuisent à l'avifaune en général. Chacun sait qu'un restaurant d'altitude qui diffuse de la musique est voisin de la partie inférieure de cette forêt d'aroles. Il serait bon que le niveau sonore de cet établissement reste raisonnable et compatible d'une part avec la présence d'une avifaune assez riche et d'autre part avec les attentes d'une partie du public en recherche de calme et de ressourcement. Aussi nous proposons de limiter le niveau sonore au sein de cette cembraie à 60dB ce qui correspond au niveau sonore d'une aspirateur…

La désignation d'un gestionnaire a semblé faire l'unanimité parmi les personnes présentes. Il nous semble que l'ONF serait la mieux placée pour cela compte tenu de ses compétences et de sa connaissance du terrain.

En espérant que nos remarques seront prises en compte, nous vous adressons Madame la Préfète, nos cordiales salutations.

Des stations de ski plus vertes ?

Depuis quelques années Vivre en Tarentaise est régulièrement invitée par les responsables de plusieurs domaines skiables pour échanger au sujet de projets d'aménagements ou bien sur les mesures à prendre pour réduire leur impact environnemental. La plupart des stations de ski ont déjà mené différentes actions pour progresser dans ce domaine. Mais « green washing » ou bien progrès réels ?

L'impact environnemental le plus important en termes d'énergie dépensée est de loin le transport des touristes depuis leur domicile. Dans le bilan carbone moyen des destinations hivernales il représente un peu moins de 60% des émissions de CO_2.

Dans cette fraction **l'avion** joue le tout premier rôle avec 63 % des émissions des transports en Tarentaise pour seulement 15% de la clientèle. Le renoncement à cette clientèle améliorerait notablement le bilan carbone de l'industrie du ski. La fermeture des aéroports de Chambéry et Grenoble y contribuerait. Par ailleurs certains clubs de vacances de la station prospectent une clientèle lointaine - notamment des brésiliens - dont l'effet destructeur sur le climat - et notre environnement - est majeur.

Pour continuer de réduire les émissions carbonées il faudrait recourir davantage au train pour acheminer nos visiteurs. Il s'agit de répondre à une demande forte de la clientèle : 51 % des clients de station de ski souhaitent venir en train… et seulement 7 % peuvent le faire ! Cette augmentation de l'offre buterait sur un ensemble de difficulté :

L'absence de sillons notamment à cause de la voie unique en Tarentaise. Si la situation est effectivement tendue le samedi après-midi, il convient de noter que le nombre de trains le Samedi a globalement baissé les dernières années. Il existe de nombreux sillons disponibles le samedi matin, le samedi soir… et tous les autres jours de la semaine !

Le manque de matériel. Effectivement, la SNCF comme la région AURA sont durablement sous dotés. Mais ce n'est pas le cas d'autres opérateurs et la remarquable tentative de la Compagnie des Alpes de faire intervenir d'autres opérateurs européens doit être renouvelée.

Deux actions peuvent être engagées à court terme :

La restauration et la montée en puissance de nouveaux opérateurs capables d'exploiter des trains pour faire venir la clientèle avec un moyen décarboné. La Compagnie des Alpes offre toutes les compétences nécessaires pour exploiter des trains et mettre en place un partenariat avec les collectivités.

L'Orient Express est venu à plusieurs occasions à Bourg Saint Maurice mais dans la plus gande indiférence ! Or, il est important que cette initiation soit prolongée et confortée notamment au moyen de partenariats avec les opérateurs locaux. Rien ne s'oppose à ce développement :

- Les sillons nécessaires sont dès à présent disponibles.
- Le matériel est disponible et prêt à être exploité.
- La Tarentaise possède la clientèle potentielle pour cette prestation haut de gamme.
- L'image véhiculée par l'Orient Express est très porteuse et facilitera la généralisation de l'usage du train de nuit pour aller au ski.

Dans l'état actuel des choses la voie ferrée de Tarentaise ne peut pas accueillir beaucoup plus de trains le samedi après-midi. Par contre elle pourrait recevoir de nombreux trains de nuit…Il serait souhaitable de

s'attaquer enfin à l'étalement des départs et arrivées en station qui permettrait l'utilisation massive du train comme moyen d'accès. Les tarifs actuels sont relativement dissuasifs il faut le reconnaitre. Est-ce que le décalage des arrivées et départs permettrait d'agir sur les tarifs ? Notre compagnie nationale ne semble pas capable d'acheter rapidement des rames de TGV et des trains de nuit. Le ou les fabricants français ne paraissent pas non plus susceptibles de répondre rapidement à la demande de trains de nuit…Faut-il se tourner vers d'autres fournisseurs européens ? Le prix d'achat d'une rame TGV tourne autour de 30M€ soit à peu près le prix du récent « Transarc ». Cela montre que chaque station de ski pourrait acheter une rame de TGV ou un train de nuit et ainsi contribuer au transport de ses clients. Si la SNCF n'est pas capable de les proposer pourquoi ne pas créer une société rassemblant nos stations pour gérer la flotte ainsi réunie ?

Il existe encore des clients particulièrement fortunés qui se permettent d'arriver en station en hélicoptère. Il s'agit le plus souvent de transferts depuis les aéroports de Lyon ou Genève. Il serait bon que les collectivités et la préfecture limitent l'utilisation des hélistations aux secours ou travaux en milieu d'accès difficile. Cela limiterait les nuisances sonores imposées à la population. Cela limiterait sérieusement la pratique de l'héliski qui perdure grâce à l'acharnement de certains guides.

Le tri des déchets dans les sites touristes est toujours difficile. Mais faut-il se résigner ? Pourquoi ne pas faire signer un engagement aux locataires de studios à remplir le sac de tri durant leur séjour ? Pourquoi ne pas conditionner le remboursement de la caution à la présentation du sac de tri ? La quantité de déchets fermentescibles produits est très importante et leur collecte en voie d'être obligatoire…Faut-il envisager de les méthaniser en lien avec d'autres déchets agricoles par exemple ?

Les domaines skiables ont pratiquement tous été réaménagés pour faciliter le ski, le damage, et l'enneigement artificiel. Cela a des conséquences **sur le ruissellement des eaux en cas de gros orage**. Dans le cas des Arcs par exemple, les torrents situés en aval ont historiquement tous débordé. Mais depuis les terrassements effectués le phénomène s'est aggravé et la fréquence des crues torrentielles a augmenté. Depuis 25 ans la population attend que des mesures d'ampleur soient prises pour réduire le risque de catastrophe. Il faut souhaiter que les collectivités et les gestionnaires du domaine skiable s'attèlent enfin à ce grave problème.

Un domaine skiable est un espace qui n'est plus naturel…Mais il faut reconnaitre qu'il reste fréquenté par la faune et qu'on y trouve également de la végétation avec de nombreuses plantes protégées. Parfois des arolles, des champignons, des tétras lyre et bien d'autres oiseaux. La présence de zones interdites à la pratique du ski est toujours bienvenue, mais rarement respectée hélas… Faut-il recourir à davantage de filets comme en certains lieux ? Le niveau sonore avec la présence de « dance floor » en plein air a tendance à dépasser largement les bornes. Il serait temps de limiter cette exposition à un niveau raisonnable. Il y a la faune bien sûr, mais il y a aussi des personnes qui recherchent le calme en se promenant en raquettes… Au moins 50% des personnes présentes ne font pas de ski !

Quand on se trouve en vacances on est en général plus disponible pour apprendre ou s'informer. Les stations de ski pourraient réfléchir, voire s'emparer de cette possibilité de diversification des activités. Pourquoi pas des itinéraires de découverte des plantes remarquables ou des essences forestières, ou encore des expositions relatives à l'avifaune présente ? Pourquoi ne pas augmenter les itinéraires réservés à la montée à peaux de phoque ou en raquettes ? Pourquoi ne pas proposer/expérimenter des cours de yoga, d'arts martiaux, de danse, de langue, d'informatique, de cuisine végétarienne… ? Il faudrait également proposer à chacun d'effectuer son bilan carbone. C'est le moment de penser à la diversification des activités !

Le sujet du bétonnage de nos stations ne peut pas être passé sous silence, même si ce n'est pas le cas partout. Chacun sait désormais que la Tarentaise s'est doté après de nombreuses années de réflexions d'un

schéma de cohérence territorial : le SCOT ! Il accordait à chaque station un quota de nouveaux lits à consommer en 15 ans. Mais hélas de nombreuses collectivités ont déjà consommé, voire dépassé le quota accordé au bout de six années seulement. D'autres plus vertueuses comme les Arcs n'ont rien construit.. Il ne semble pas y avoir de gendarme dans cette affaire. Ce document d'urbanisme est pourtant « opposable »… Pourtant le deuxième poste de production de dioxyde de carbone en Tarentaise provient du chauffage des logements construits et vendus lors du plan neige à coup de réductions d'impôts. Aujourd'hui le défi à relever consiste à les rénover complètement sous plusieurs angles : isolation thermique et rénovation intérieure, réaménagement éventuel…Les collectivités manquent d'outils vraiment efficaces pour agir sur ce qui constitue l'essentiel du parc immobilier et sur ce qui risque de devenir des friches touristiques d'ici quelques années…

La pollution lumineuse induite par l'éclairage de larges zones urbanisées nous fait oublier la beauté du ciel montagnard. On devrait pourtant observer beaucoup plus d'étoiles en montagne qu'en plaine. Mais ce n'est plus le cas ! Adieu l'astronomie.. Pourtant pour économiser de l'électricité de nombreuses collectivités se sont lancées dans l'extinction des réverbères la nuit. Cela ne se traduit pas par davantage d'insécurité contrairement à ce qui se dit parfois. Alors pourquoi pas en montagne ? Par ailleurs il semble que la réglementation impose de signaler les pylônes de grande hauteur par des lampes clignotantes…C'est pourquoi la remontée du nouveau « Transarc » est surmontée d'une « guirlande électrique » visible à des kilomètres à la ronde…Mais à première vue cela parait ne pas s'appliquer au Trans Vanoise express ou à notre magnifique ligne THT qui orne le versant du soleil jusqu'au Saint Bernard.. Comprenne qui voudra ! En tout cas on ne peut que regretter le choix d'ADS d'utiliser des pylônes très hauts pour limiter le nombre de ceux-ci et d'obtenir une vitesse de déplacement élevée.

Il reste quelques stations qui proposent encore des locations de moto neige en soirée. L'activité est polluante, bruyante, gaspille de l'énergie et dérange la faune qui ne sait plus où se reposer. Une récente action juridique a permis la condamnation de l'activité de Chamrousse. En Tarentaise on s'acharne parfois à étendre ou développer cette activité sous prétexte qu'elle serait électrique…Et si on devenait raisonnable ?

Pollution atmosphérique en Tarentaise.

Vivre en Tarentaise continue d'effectuer des mesures de pollution en différents points de la vallée. Dans l'ensemble les mesures des taux de particules restent en dessous des normes actuelles. Mais les moyennes calculées sur un mois sont souvent proches des maximas envisagés sur un an.

En été on ne peut qu'incriminer la circulation routière intense autour de la RN90 et peut être s'interroger sur la part due aux pollutions industrielles à la Léchère et à Pomblière. Pour ce dernier site, à la suite de nos résultats, le préfet de l'époque avait demandé au groupe ATMO d'effectuer des mesures…A la Léchère, avec le soutien de l'association citoyenne de cette commune nous effectuons des mesures prolongées qui montrent une qualité de l'air qui n'est pas bonne.

En hiver toutes les concentrations en particules fines augmentent à cause du chauffage au bois …Nous devons faire l'effort à minima d'utiliser des poêles modernes à haut rendement et dans l'idéal de passer aux appareils à pelets 100 fois moins émetteurs …Il est clair que les foyers ouverts sont à bannir et vont tôt ou tard être interdits.

VET en commission…

Notre association participe aux comités consultatifs de toutes les réserves naturelles de Tarentaise. C'est souvent l'occasion pour nous d'apprendre des choses intéressantes sur la biodiversité de notre vallée. Par exemple quatre femelles tétras ont été dotées de balises GPS dans la réserve de Villaroger. A bout d'an une

seule avait survécu…Le relevé de ses déplacements montre qu'elle vit dans un espace de quelques centaines de mètres de côté…Cet oiseau menacé fait encore l'objet de chasse et nous n'avons pas manqué de le souligner. Le chamois est en régression dans nos massifs sans que l'on puisse expliquer pourquoi pour le moment. Le bouquetin progresse, mais ne peut pas être impliqué dans la régression des chamois. Dans la RN de la Grande Sassière la population de marmottes diminue également. Elle est suivie depuis plusieurs années par l'université de Lyon.

VET participe également au comité de programmation Leader financé par l'Europe et qui concerne le territoire Tarentaise Maurienne Arlysère (TAM). Nous participons aux jurys locaux qui permettent d'évaluer l'intérêt des dossiers présentés. Récemment des financements ont été accordés pour soutenir le tiers lieu Antropia qui souhaite mener différentes actions d'animation : débats projections, concerts etc… La cordonnerie intégrée au site a été soutenue. De même que le programme coach rénov de l'APTV qui permet de provoquer des actions de rénovation énergétique en station. Dans le domaine culturel un spectacle fondée sur le patrimoine gastronomique devrait être proposé à l'échelle TAM. Enfin notons également un nouveau dispositif de la mission locale jeune d'Albertville Tarentaise qui ira au-devant des jeunes « isolés » ou en difficulté. Un bus aménagé va donc de déplacer dans différents sites pour tenter de toucher ceux qui n'osent pas franchir les portes des « institutions ».

Nous participons toujours à la commission Air Climat Energie, ce qui nous permet de suivre ce qui se passe dans notre vallée dans ce domaine…

LE SCOT TARENTAISE VANOISE EN STAND BY et toujours plus de lits et de bétonnage en station !

En 2023, un bilan à 6 ans de la mise en œuvre du SCoT a été réalisé.

Auparavant , les citoyens avaient été consultés sur leur vision de l'avenir de la Tarentaise dans des « **Ateliers du territoire** » Plusieurs adhérents de VET y avaient participé et Ils espéraient avoir été entendus

A l'automne 2023,le bilan de l'ensemble des thèmes et des orientations du SCoT ont été analysés lors d'un réunion publique, ayant réuni plus de deux cents personnes . Le constat de dérives sur la construction de nouveaux lits par rapport aux préconisations a laissé entrevoir à notre association des évolutions du SCoT permettant d'y remédier.

Hélas ,au cours du comité syndical suivant, le 23 Novembre 2023, nos élus ont décidé , à l'unanimité, de maintenir en l'état le SCoT approuvé fin 2017 et de décider en 2024 les éventuelles modifications à engager pour s'adapter au nouveau contexte réglementaire ou pour prendre en compte certains constats de l'évaluation. En 2024, rien n'a été décidé. Le rapport du suivi annuel 2024 du SCoT a été publié par l'APTV cet été avec ces chiffres concernant la construction de nouveaux lits en 6 ans et déjà les dépassements de certaines stations.

Détail de la consommation entre 2018 et 2023

La consommation sur les grandes stations

En m² de STP	STP allouée	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*	*2022*	*2023*	Total STP 2018 – 23	Solde STP
Courchevel	45 000	15 812	12 786	12 170	13 385	5 532	*4 354*	64 038	-19 038
Les Arcs	45 000	13 496	273	3 816	0	35	*0*	17 620	27 380
Les Ménuires, Val Thorens	45 000	1 269	0	1 608	2 364	18	*0*	5 259	39 741
Tignes	45 000	13 609	2 752	10 442	658	5 167	*2 913*	35 541	9 459
Val d'Isère	45 000	6 872	4 580	4 274	7 833	15 668	*9 439*	48 666	-3 666
Vallée de Méribel*	45 000	5 906	20 554	5 477	17 202	16 918	*15 038*	81 094	-36 094
Aime 2000	35 000	0	0	0	0	6 789	*0*	6 789	28 211
Mâcot-la-Plagne	30 000	4 011	395	2 081	217	1 747	*5 330*	13 782	16 218
GRANDES STATIONS	335 000	60 975	41 339	39 868	41 658	51 874	*37 074*	272 790	62 210

Il était prévu la construction de 3200 lits maximum en 15 ans dans chaque grande station (soit une diminution de 40 % du rythme de construction de la décennie précédente)

Certaines stations ont déjà dépassé ce chiffre en 6 ans.

Le détail de la création de lits par type de station

En nombre de lits	Lits pour 15 ans	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total lits 2018 – 23	Solde lits
Courchevel	3 200	745	627	622	785	366	208	3 352	- 152
Les Arcs	3 200	1 179	13	182	-	3	-	1 377	1 823
Les Ménuires, Val Thorens	3 200	107	-	125	169	2	-	403	2 797
Tignes	3 200	1 138	483	764	62	452	356	3 255	- 55
Val d'Isère	3 200	460	273	232	683	893	514	3 056	144
Vallée de Méribel*	3 200	305	1 136	262	1 066	1 225	923	4 918	- 1 718
Aime 2000	3 600	-	-	-	-	506	-	506	3 094
Mâcot-la-Plagne	2 100	187	19	165	10	125	361	867	1 233
GRANDES STATIONS	24 900	4 121	2 551	2 352	2 776	3 573	2 361	17 734	7 166

On peut lire aussi ceci dans le **bilan d'activité 2024 de l'APTV** :

*« Suite au bilan à 6 ans de la mise en œuvre du SCoT, une étude appelée **SCoT en mouvement** a été engagée **fin 2024.** »*

*« Un volet de l'étude est consacré au tourisme pour interroger les critères d'observation définis au SCoT, tels que **la surface touristique pondérée**. Est-ce qu'ils correspondent toujours à nos enjeux quant au marché touristique, aux hébergements, aux besoins de logement saisonnier. Selon les conclusions de cette réflexion, **les élus décideront de faire évoluer ou pas le SCoT.** »*

Nous sommes fin 2025, toujours rien de nouveau dans le SCoT à cette date.

Et pendant ce temps là, toujours plus de lits construits en station….

Quid des lits froids et de leur rénovation !

Activité juridique, 2025

En 2025, Vivre en Tarentaise s'est portée partie civile à 5 reprises :
- Le 21 février à l'encontre de l'entreprise, Bruno TP pour défrichement illégal à Sainte-Foy Tarentaise. Cette entreprise de BTP a défriché un terrain communal pour y entreposer des déblais de chantier en quantité importante. Cela s'est passé tout au bord de l'Isère, dans son lit majeur. À ce niveau, vivait une colonie de castors, espèce protégée.
BRUNO TP a été condamnée à 95000 Euros d'amende en plus de la remise en état du site et à verser 1300 Euros à VET, partie civile.

Dans toute la Tarentaise on rencontre ces mêmes problèmes de décharges illégales, principalement en raison de la poursuite effrénée de chantiers en station, en lien avec la création de nouveaux lits touristiques du SCoT.

- Le 24 juin 2025 à l'encontre de trois moniteurs de ski de Val-d'Isère, ayant survolé avec une voile de snow kite le Parc National de la Vanoise à moins de 1000 m au-dessus du sol. Ils ont été condamnés à une amende avec sursis et à verser solidairement 600 euros à VET ,partie civile.

- **Le 3 Octobre** à l'encontre de la commune de Seez et de l'Association Syndicale « Autorisée » d 'Arrosage de SEEZ, pour prélèvements illégaux d'eau ayant porté gravement atteinte à la qualité ou à la diversité du milieu aquatique, notamment aux peuplements piscicoles. La commune et l'association ont été reconnues coupables, condamnées à de fortes amendes et à faire les démarches pour éventuellement obtenir les autorisations nécessaires.

- **Le 21 octobre 2025**, à l'encontre d'un agriculteur d'Essert Blays pour pollution de l'Isère par du petit lait et du lisier. Ce gros agriculteur (300 vaches) dispose aussi sur place d'une fromagerie et d'un méthaniseur, insuffisant pour traiter son petit lait et, surtout, celui qu'il fait venir en supplément d'autres fermes. Ce méthaniseur dysfonctionne régulièrement aux dires du voisinage qui est excédé par les mauvaises odeurs. Son avocat a minimisé les nuisances (*« juste un peu de petit lait dans la rivière»)* alors que le petit lait s'écoulait directement dans l'Isère par un gros tuyau selon un débit constaté par l'OFB de 2l/s soit plus de 14 000 l durant les deux heures qu'ils ont observé l'écoulement. L'avocat du prévenu s'est permis de dénigrer nos associations. L'agriculteur a été reconnu coupable de ces faits.

- **Le 21 octobre 2025**, à l'encontre d'un pilote de planeur, ayant survolé le parc national de la VANOISE, à moins de 1000 m au-dessus du sol à six reprises. Il a été condamné.

Il y a eu plusieurs condamnations de pilotes de planeurs au-dessus de Val d'Isère ces deux dernières années. Les gardes du Parc nous ont signalé que cela a eu pour résultat une nette diminution des planeurs passant au-dessus de Val d'Isère en provenance du Sud de la France.

Le journal Le Dauphiné Libéré publie régulièrement le compte rendu de ces procédures concernant des atteintes à l'environnement, citant parfois nos arguments en tant que partie civile.

Le bureau de l'association se réunit une fois par mois, dans une salle à Aime ou bien à la salle des fêtes de Villette à 20h 15 .

Pour obtenir confirmation : tél. au 04 79 07 29 30 ou consultez notre site internet : vivrentarentaise.fr

Adresse électronique du Président : alain.machet9@orange.fr Visitez le site :vivrentarentaise.fr

Pour payer votre cotisation 2026

En payant par virement vous évitez du travail à nos trésorières : IBAN de VET

FR13 2004 1010 1702 2498 6H02 833

Envoyer votre règlement à « Vivre en Tarentaise » 776 route du Villard 73210 Landry

Tarif normal: 15 €/an tarif couple: 25 €/an Petits revenus: 5 €/an

Nom:……Prénom:…….....

Adresse:…… ……..

Téléphone:…… Courriel